

DÉLIBÉRATION n° 2024/103A
(Remplace et annule la délibération
n°2024/103)

L'an deux mille vingt-quatre et le 1er juillet 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 25 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Laurent LAGES, Joël MANO, Philippe LACOSTE et Sylvie ORTEGA.

Procurations : Cindy SIBE à Jean-Claude SUBIAS, Stéphanie NOGUES à Sylvie ORTEGA et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE, Carine VIDAL, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Ingrid ROUZAUD et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Pôle santé - Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la CCPL

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Considérant la réalisation par la commune de travaux de réhabilitation de l'actuel groupe médical pour qu'il devienne un pôle santé dans l'objectif d'attirer de nouveaux médecins,

Considérant que le montant de travaux correspondant s'élevant à 555 470 € HT, je vous propose de solliciter un fonds de concours de 5 000 € auprès de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan pour l'exercice 2024, pour le financement de l'opération précitée, avec le plan de financement suivant :

Dépenses	En € HT	Recettes	En €
Opération de travaux « réhabilitation du pôle santé »	555 470	Subvention Région sollicitée	138 867
		Subvention Etat sollicitée	244 415
		Fonds de concours CCPL	5 000
		Autofinancement commune	167 188
Total	555 470	Total	555 470

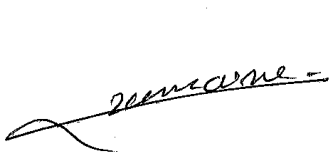
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

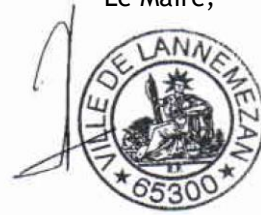
AUTORISE

➤ Madame Gisèle ROUILLON, première adjointe, à solliciter la demande de versement d'un fonds de concours de 5000 € à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 27 septembre 2024